

**OPCVM DÉNOMMÉ « SIRIUS GS10 »**

Code ISIN parts R : FR0012034049

Code ISIN parts I : FR00120340642

**Objet : ajustements non significatifs apportés à la stratégie d'investissements du fonds « SIRIUS GS10 »**

Paris, le 16 janvier 2017

**1. L'OPERATION**

Mesdames, Messieurs,

En votre qualité de porteurs de parts du fonds dénommé « SIRIUS GS10 » (ci-après le « **Fonds** »), nous vous rappelons qu'ECOFI INVESTISSEMENTS, société de gestion de votre Fonds, a décidé de déléguer la gestion financière de votre Fonds à la société de gestion SALAMANDRE AM (numéro d'agrément AMF : GP-16000032) avec prise d'effet au 16 janvier 2017.

A cette occasion les modifications ci-après listées ont été apportées à la documentation réglementaire de votre Fonds :

- les quatre étapes du processus de gestion de votre Fonds ont été clarifiées afin de préciser les interventions respectives d'ORION FINANCIAL PARTNERS (conseiller de votre Fonds), SALAMANDRE AM (déléguataire de la gestion financière de votre Fonds) et ECOFI INVESTISSEMENTS ;
- une erreur de plume a été corrigée dans le paragraphe relatif au recours aux produits de taux : il était fait mention d'une exposition directe ou indirecte aux produits de taux comprise entre 10% et 100% de l'actif net de votre Fonds.  
Or il fallait comprendre qu'il s'agissait d'investissements directs en produits de taux compris entre 10% et 100% de l'actif net de votre Fonds. Cette précision ne modifie en rien la stratégie d'investissement de votre Fonds et n'a pas pour effet d'en modifier le profil rendement/risque.  
Il convient de noter que le recours aux instruments financiers à terme continuera à se faire en respectant la limite d'engagement de 100% de l'actif net de votre Fonds ;
- il a été précisé que l'investissement en parts ou actions d'OPC de classification AMF « monétaire court terme » ou « monétaire » n'était pas pris en compte dans la limite d'investissement de 100% précitée. Dans son ancienne configuration, la documentation réglementaire de votre Fonds n'indiquait pas cette précision, qui reste sans impact sur la stratégie d'investissement et le profil rendement/risque de votre Fonds.

Conformément aux dispositions de l'instruction AMF n°2011-19, ces ajustements ne sont pas soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, étant rappelé que ces modifications sont sans incidence sur la stratégie d'investissements de votre Fonds et n'ont pas pour objet ni pour effet d'en modifier le profil rendement/risque.

Ces modifications entreront en vigueur le 16 janvier 2017.

**2. LES MODIFICATIONS ENTRAINEES PAR CETTE OPERATION :**

- Profil de risque  
Modification du profil rendement / risque : NON  
Augmentation du profil rendement / risque : NON
- Augmentation des frais : NON

### 3. LES ELEMENTS A NE PAS OUBLIER POUR L'INVESTISSEUR

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du prospectus tel que modifié pour tenir compte du changement précité.

Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques de votre Fonds seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**ECOFI INVESTISSEMENTS** - Service Clients

22 rue Joubert - 75009 PARIS

Tél: 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 - email : [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à ECOFI INVESTISSEMENTS et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



**Pierre VALENTIN**  
**Président du Directoire**